



## EDITORIAL

### *Le bouclier bleu*

Un camion fou qui s'écrase en plein centre ancien, une canalisation de gaz qui explose et détruit divers monuments classés, une église qui part en fumée.

Des drames encore bien présents dans nos mémoires et qui, à chaque fois, portent atteinte à notre patrimoine immobilier et mobilier. Sans oublier les tempêtes, les inondations et autres menaces qui pèsent sur nos monuments et nos collections.

Que faire ? Comment réagir ?

C'est à ces questions que le Comité belge du Bouclier bleu veut apporter une réponse. Cette nouvelle association a pour but de soutenir l'action du comité international du Bouclier bleu dont le rôle est reconnu par le second protocole additionnel de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Elle s'est donnée pour mission de récolter, diffuser l'information et l'aide pratique pour prévenir ou réparer les calamités qui peuvent frapper le patrimoine culturel belge dans ses diverses formes.

Officiellement lancée lors de la journée d'étude organisée le 23 novembre 1998, le comité belge du Bouclier bleu a adopté la forme juridique d'une asbl au sein de laquelle sont regroupés non seulement des représentants du patrimoine, des Communautés et des Régions, mais également des ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur, des Affaires étran-

gères, des Finances et du département en charge de la gestion des institutions scientifiques fédérales et aussi de quatre ONG, à savoir : l'IFLA, l'ICOM, l'ICA et l'ICOMOS. Le siège social est situé à l'adresse de la Bibliothèque royale de Belgique (Boulevard de l'Empereur, 4 à 1000 Bruxelles).

A l'actif de cette association : la publication des actes de la journée d'étude du 23 novembre 1998 " Le Bouclier bleu international et national " ainsi que l'organisation de deux journées de travail, une à Gand et une au musée de Mariemont. Outre les interventions des professionnels du patrimoine mobilier et immobilier des services d'intervention en cas de sinistre, les participants ont pu s'essayer à un cas pratique et mesurer ainsi l'importance de la prévention, de la préparation et des exercices afin d'amener le personnel à réagir de manière adéquate.

En préparation : un site internet qui se veut un lieu d'information sur l'association, ses réalisations, ses projets, l'état de ses connaissances...

Une journée d'étude sur le thème de l'incendie prévue initialement le 4 décembre 2001 aura lieu au printemps 2002. Le programme sera disponible à partir du 15 octobre 2001 au siège du Bouclier bleu à la Bibliothèque royale. Un rendez-vous à ne pas manquer.

## PROJET DE CHARTE POUR LA CONSERVATION DES PEINTURES MURALES

*Le comité scientifique "Peintures murales" soumet actuellement aux membres des comités nationaux et internationaux de l'ICOMOS un projet de charte "Peintures murales", et ceci pour réflexion et commentaires.*

*Le projet sera ensuite discuté, amendé et adopté à la prochaine assemblée générale à Harare, Zimbabwe en octobre 2002 (voir page 12). Nos lecteurs trouveront ci-dessous l'introduction de ce projet.*

### INTRODUCTION

Les peintures créées de la main de l'homme constituent une composante importante et impressionnante du patrimoine. Cet art créatif est toujours placé sur un support ; par conséquent, la préservation du patrimoine pictural passe à la fois par la conservation de la couche picturale et par celle du bâtiment ou de l'édifice de support.

Préférences culturelles, expressions artistiques et réussites techniques : voilà ce que l'on considère comme les trois facettes principales du patrimoine pictural. La conservation des peintures, pour donner les meilleurs résultats possibles, ne doit négliger aucun de ces facteurs.

L'histoire de la peinture couvre une longue période s'étendant sur des millénaires. L'art rupestre appartient aux premières créations artistiques de l'homme dont on ait gardé une trace, puisque l'on en retrouve dès 28.000 ans avant J.-C., voire plus encore, comme en attestent les vestiges découverts en Afrique du Sud. Mais elles sont le fruit de l'application de pigments constitués d'argile sur une surface rocheuse non préparée. Avec le temps, les techniques évoluèrent et devinrent plus raffinées, les peintures étant posées sur une couche de préparation, elle-même recouvrant une surface d'enduit travaillée. Ainsi, la charte sur les peintures pourrait devoir étendre sa légitimité au-delà de cette phase précoce, afin de répondre aux plus hautes aspirations des bonnes pratiques et de la plus vaste application : ce faisant, l'art rupestre de la période préhistorique, la plus ancienne création artistique de l'humanité, pourrait également un jour être placé sous l'égide de la charte.

Au vu de ce qui précède, il est également possible que la structure supportant les peintures soit en maçonnerie, en clayonnage enduit de torchis, en bois ou dans tout autre matériau de base. Ainsi, dans l'optique d'une application la plus vaste possible, ces différences n'auront qu'un intérêt purement technique.

Une autre ambiguïté technique possible concerne les plafonds et sols/terrasses non fréquentés, qui sont peints selon les mêmes

techniques que les murs. À ce titre, aux fins de la présente charte, un plafond, un mur, une marche, un escalier ou un piédestal seront également considérés comme des décorations rajoutées, où les concepts picturaux s'appliquent sans ambiguïté.

Dans le même contexte, l'application de peinture sur des statues et autres œuvres à haut et bas-relief est également un trait largement accepté et ces variations sont donc également prises en compte dans l'interprétation de la peinture dans le cadre de la charte.

Pour ce qui est de la préservation du patrimoine culturel, lorsque des techniques picturales ont été utilisées dans la chambre à relique d'un stupa au Sri Lanka, ou sur les murs d'un tombeau souterrain comme chez les égyptiens et les étrusques, et même dans des espaces pour vivre taillés dans le roc ou la terre, l'aspect patrimonial du monument est pris en compte, et les surfaces décorées traitées comme des peintures murales.

Cependant, les biens meubles pouvant présenter les mêmes techniques de peinture, comme les statues mobiles et les objets de la vie de tous les jours, resteront considérés comme des objets et non comme des peintures, à moins que l'authenticité de l'objet ne soit rattachée à un élément décoratif statique comme partie d'une surface peinte à laquelle il était à l'origine rattaché.

Enfin, on peut arguer que, de tous les éléments du patrimoine culturel immobilier conservé, les peintures peuvent être considérées comme les plus délicats et, de fait, les plus vulnérables.

**Nos lecteurs qui souhaiteraient le texte entier du projet peuvent l'obtenir sur simple demande à notre secrétariat.**

## LA CATHÉDRALE DE TOURNAI : LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Les opérations de fouilles archéologiques en cours à Tournai, dans la zone de la cathédrale, s'inscrivent dans un répertoire très varié d'interventions, du point de vue de leur problématique au plan administratif, technique et scientifique.

Depuis 1996, sans parler des fouilles plus ponctuelles antérieures, les archéologues ont été appelés à de nombreuses reprises pour engager des enquêtes qui répondent à des sollicitations très diverses.

Les abords de la cathédrale eux-mêmes ont été le théâtre de projets d'aménagement, dont la Ville a porté l'initiative, visant à achever le programme de récréation des circulations piétonnes et automobiles, dans le cœur de la Cité, par des aménagements de sol nouveaux et plus attrayants.

Il est très vite apparu, auprès de chacun des partenaires, que le grand espace gazonné de l'ancien cloître jouxtant la cathédrale,

devait faire l'objet de soins plus attentifs. La surface considérable représentée par cette zone autorisait une exploration d'envergure permettant d'asseoir nos connaissances sur le patrimoine ancien de Tournai antérieur au XIIe siècle.

Une réflexion similaire a concerné l'espace du " quadrilatère " ou " porte du cloître ", un emplacement exigü porteur de nombreux messages archéologiques, tant en ce qui concerne le sous-sol que les articulations architecturales des édifices anciens et récents appuyés contre la cathédrale romane. Une fouille de prévention, dont le temps imparti l'assimile à une fouille programmée, prit place dans le cloître entre 1997 et 1999, tandis que les recherches visant le " quadrilatère " sont actuellement en cours en 2001.

Le confort administratif dans lequel ces opérations se sont déroulées, avec le soutien de nombreux établissements et en particulier de la Région wallonne, a permis d'aboutir à des résultats scientifiques de premier plan.

Outre l'observation de séquences architecturales ininterrompues entre la période romaine et le XIIe siècle, des indications précieuses ont été recueillies pour y reconnaître l'importance historique des lieux: aula du Bas-Empire, édifices paléo-chrétiens, cloîtres carolingiens et salle capitulaire d'époque romane. Le dossier archéologique ainsi rassemblé ouvre des perspectives diverses: notre connaissance du passé ancien de la ville au coeur de la Cité, des informations spectaculaires sur les premières constructions épiscopales, des éléments tangibles de réflexion en vue d'un aménagement promotionnel de ces sites.

Depuis 1996, la cathédrale Notre-Dame de Tournai est elle-même l'objet d'enquêtes attentives visant ses fondations et son sous-sol, qui ont pour objectif de déterminer la manière dont ce monument prestigieux a été assis dans le sol et les raisons pour lesquelles il présente de graves défauts de stabilité.

L'expertise de statique commandée par la Province du Hainaut s'est déroulée en deux campagnes, séparées par un événement exceptionnel qui a décuplé l'inquiétude que l'on pouvait avoir pour l'avenir de ce monument: la tornade du mois d'août 1999. En bref, on sait que des désordres importants ont été enregistrés dans le bâtiment dont les murs, à certains endroits, témoignent de mouvements. Des fissures et des crevasses sont perceptibles tant dans les murs porteurs que dans les superstructures. Des désordres similaires sont avérés dans le chœur gothique, dans le transept, autour de la tour Brunin et dans la nef romane.

Ces études, dénommées " étude géotechnique " ou " étude de la stabilité du monument " consistent en carottages, en ouvertures du sol à grande profondeur dans des sondages blindés, et en dégagement des fondations de l'édifice aux endroits présentant des signes de perturbation.

Le programme en question ne pouvait être conçu sans le concours des archéologues assurant un suivi des découvertes inmanquablement réalisées à l'occasion de chaque opération d'ouverture du sol. Les objectifs des uns et des autres se rejoignent d'ailleurs parfois: l'ingénieur en stabilité cherche à connaître l'état et la pro-

fondeur du sol naturel et des terrains remaniés, ce qui constitue un élément d'information utile aux archéologues.

Il vise à analyser l'état sanitaire des fondations et des murs. Deux points de rencontre entre les partenaires obligés méritent d'être évoqués: l'archéologue a observé l'existence de murs d'une église plus ancienne, dont les fondations ont été reprises pour la construction de la cathédrale romane. Il s'agit d'un point instable ou de rupture pour le dernier édifice. Ailleurs, on distingue des murs plus anciens qui offrent une inclinaison manifeste, preuve de l'instabilité des lieux à toute époque.

Les premiers résultats archéologiques issus de ces travaux à l'intérieur de la cathédrale sont encourageants: on décèle la présence d'une grande église, antérieure à l'édifice roman actuel, de même largeur mais de longueur plus restreinte; on remonte le temps à la lecture des différents sols de mortier rythmant chaque bâtiment, parce que les traces de monuments plus anciens y ont été également retrouvés. La séquence débute avec la découverte d'un hypocauste à canaux rayonnants de la fin du Bas-Empire romain.

Ces opérations, pour intéressantes qu'elles soient, n'offrent qu'une vision très limitée sur le plan développé par ces complexes archéologiques. Ceci est inhérent à la nature des travaux qui privilégient l'accès au sous-sol à grande profondeur et qui, à l'inverse, sont à leur tour gênés par le respect des structures archéologiques qui ne peuvent être détruites.

L'enseignement fondamental que l'on peut tirer de ces interventions à l'intérieur de la cathédrale consiste à avoir montré la richesse du potentiel patrimonial du site pour le Ier millénaire, l'excellent état de conservation des vestiges et la hauteur de la conservation des murs anciens, qui autoriseraient à arrêter un programme de mise en valeur et de visite du sous-sol archéologique de la cathédrale. On notera aussi, au passage, que les fouilles ont permis de localiser l'emplacement du chœur roman de la cathédrale, avant qu'il ne se transforme en joyau de l'art gothique.

Les sondages archéologiques dans la cathédrale se définissent mal dans la typologie des archéologues: ils ne sont ni programmés, ni de prévention, mais organisés dans la foulée d'un plan d'étude de stabilité.

Inmanquablement, on souhaiterait voir planifier un programme de fouilles archéologiques en aire ouverte dans un espace moins restreint de la cathédrale, pour appréhender définitivement la structuration des bâtiments enfouis plus anciens, attachés au groupe épiscopal du haut Moyen-Age, ce qui est chose impossible dans le cadre des opérations actuelles de " suivi d'étude de stabilité ". A moins que l'urgence commande des interventions d'une autre nature, comme le sauvetage de la tour Brunin et du transept, plus instables que jamais.

**Raymond BRULET**  
Président du département d'Archéologie  
et d'Histoire de l'Art, UCL.

## PRÉCISION

À propos de l'éditorial du bulletin n° 6 "*La cité historique et le XXI<sup>e</sup> siècle*", c'est à l'hôtel de ville de Bruges et non au collège de l'Europe que Jan Tanghe a prononcé son discours, lors du colloque international du 23 avril 2001.

### VISITES

*Dans notre précédent bulletin, Martine Marchal, Première attachée à la division du Patrimoine du ministère de la Région Wallonne, a présenté les châssis en aluminium mis en place lors de la restauration du "château" du Val Saint-Lambert à Seraing. Soucieux d'être à l'écoute des différentes sensibilités en matière de restauration, nous avons demandé à André Loits de s'exprimer à ce sujet :*

#### *Pour en finir avec les châssis aluminium dans les façades classiques*

#### *Le cas du "Château" du Val Saint-Lambert à Seraing*

*Les bâtiments anciens doivent être adaptés à la vie moderne et recevoir tous les équipements nécessaires. Ils doivent aussi bénéficier des progrès techniques qui peuvent au mieux garantir leur conservation et leur transmissions aux générations descendantes.*

*Dans ce cadre, on parle d'authenticité. Seuls les matériaux mis en œuvre lors de la construction du monument sont authentiques. L'usure du temps fait qu'une part parfois importante de ces matériaux doivent être ou ont, déjà, été remplacés : ils ne sont donc plus authentiques, mais peuvent respecter la vérité de l'œuvre.*

*La vérité des œuvres est une notion bien plus complexe que celle de l'authenticité. Au siècle dernier, par exemple, des restaurateurs ont très souvent arrachés les enduits qui couvraient les murs des édifices anciens. Ils ont mis à jour des matériaux d'origine et préservés, au sens strict l'authenticité des monuments. Le résultat de l'opération porte cependant une atteinte grave à la vérité de l'œuvre et trahit la pensée des bâtisseurs, pour qui la pose d'un enduit de finition représentait une dimension essentielle de leur art.*

*Au cours d'une restauration, une œuvre doit conserver à la fois son authenticité et sa vérité. Seule une volonté pointue et ruskinienne de maintenir en place les matériaux d'origine peut garantir l'authenticité des monuments. Leur vérité dépend, elle, d'un travail archéologique et*

*scientifique. S'agissant de châssis disparus, l'étude doit définir au plus près la forme et le matériau des pièces d'origine, de manière à concevoir de nouveaux châssis qui ne trahissent pas le modèle primitif.*

*L'attitude n'est pas fréquente : on remplace trop souvent des châssis en bois par d'autres châssis en bois, mais d'une modénature totalement inappropriée. Il faut s'en plaindre, non sans constater que la manière de dessiner une moulure n'est plus enseignée aux étudiants-architectes, même si cet art fut une dimension essentielle de l'architecture durant des millénaires. Combler cette carence par un détour formel n'est cependant pas correct : le débat sur l'esthétique n'a pas lieu dans le domaine de la restauration des monuments. Que les nouveaux châssis aluminium soient beaux ou laids, n'y change rien : ils ne sont pas vrais, et n'ont dès lors pas leur place dans une œuvre ancienne.*

*Les monuments anciens ne sont pas de simples biens de consommation que nous pouvons transformer à l'aune de notre éphémère sens de l'esthétique et les considérations géographiques ne peuvent servir d'argument : poser des châssis aluminium dans une façade classique implantée dans le bassin sidérurgique liégeois n'a guère plus de sens que remplacer les châssis métalliques de la maison Savoie par des pièces de chêne, considérant que Poissy fut traditionnellement un lieu d'exploitation forestière.*

*En intervenant lourdement, Viollet-le-Duc voulait exalter le travail de l'historien et de l'archéologue. Il avait tort. Prendre le contre-pied de Viollet-le-Duc et exalter la création contemporaine est tout aussi grave et condamnable : la démarche nie l'intérêt du regard que l'historien, l'archéologue, le professionnel ou l'amateur peut poser sur le monument. Elle fournit une perception tronquée de l'histoire et donne du passé l'image d'un présent inaccompli.*

*Les monuments anciens ont bien plus de choses à nous apprendre qu'on ne le croit généralement. Les conserver et les restaurer est une démarche difficile, qui doit écarter tout apport historicisant, toute intervention nombriliste, et surtout se méfier de tout discours sur la beauté plus ou moins grande des choses : c'est avec ce genre de discours que l'on justifie non seulement les châssis en aluminium, mais aussi les guirlandes lumineuses et l'éclairage rasant, en contre-plongée, qui complètent l'image nocturne des façades. Le sens de l'esthétique n'est sans doute pas la chose la mieux protégée au monde...*

**André Loits**  
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
Administration du Patrimoine  
Ingénieur Principal



## LIÈGE, DU MÉGAMUSÉE AU GRAND CURTIUS

*A propos de la visite proposée aux membres de l'ICOMOS Belgique et aux amis de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles le samedi 14 juillet 2001*

Dans un premier temps, Pierre Paquet, coordinateur du Plan fédéral pour les grandes Villes, ayant en charge le projet, a reçu les visiteurs et a retracé l'histoire de la situation.

Nous reproduisons ici un résumé de son exposé.

*Dans le cœur historique de la ville, entre la Meuse et la séculaire rue Féronstrée, un ensemble de bâtiments témoignent du passé de la cité : le palais Curtius, la résidence Curtius, l'hôtel de Hayme de Bomal, l'hôtel Braby, l'hôtel de Wilde ... Certains de ces bâtiments sont de grande valeur architecturale - le palais Curtius datant de 1600-1610, chef d'œuvre de l'architecture mosane, est classé "patrimoine exceptionnel de la Wallonie - d'autres d'intérêt moindre, comme la "maison du notaire", ont une valeur d'accompagnement indéniable. Le palais Curtius - converti en musée, le musée Curtius - abrite d'importantes collections d'archéologie mosane, d'art mosan, d'arts plastiques et décoratifs, de mobilier, de verres, d'objets égyptiens, l'hôtel de Hayme de Bomal (XVII<sup>e</sup> siècle) un musée d'armes réputé. Dans les autres bâtiments, on trouve des réserves, des locaux administratifs et techniques. Tous sont dans un état vétuste, voire critique (notons ainsi qu'au musée Curtius, le courant électrique est toujours de 110 volts).*

*Cette situation : vétusté des locaux, conditions de conservation mal adaptées, inventaires incomplets, personnel en sous nombre, fréquentation insuffisante ... préoccupe les responsables politiques depuis plusieurs décennies. Dès 1981, se dessine la volonté de regrouper trois institutions muséales liégeoises majeures : le musée Curtius, le musée d'Armes ainsi que le musée d'Art religieux et d'Art mosan, à l'étroit lui aussi non loin de là, et d'en assurer une gestion moderne efficace tant sur le plan muséographique que touristique.*

*Dans les années 90, une opportunité financière provenant de fonds européens se présente. Revers de la médaille : pour bénéficier de cette aide, les travaux doivent être terminés fin 98. Ces délais très courts, trop courts, ne permettront pas une étude approfondie des différents problèmes, la mise à jour exhaustive des inventaires des collections et par conséquent la mise en place d'un bon projet muséographique.*

### Phase I

*Après concours, un bureau d'architecture parisien Repérages architectures est retenu, associé à deux bureaux bruxellois (qui, rapidement, prendront leurs distances vis-à-vis du projet présenté). Notons qu'alors il y avait des difficultés à trouver en Wallonie des bureaux d'architecture habilités à s'occuper de sites culturels à vocation muséographique et touristique.*

*Repérages remet un projet, sans grande réflexion muséologique, sans rapport avec le genius loci : un bâtiment de verre et de métal à ériger au cœur*



Photo Guy Forant. © M.R.W.

*Liège, le musée Curtius, installé dans l'ancien palais Curtius, en bord de Meuse.*

*de l'îlot bâti, en rupture avec le parcellaire ancien et fédérant les diverses fonctions communes aux musées : entrées, billetterie, locaux administratifs et techniques, réserves ... La construction de ce bâtiment implique des démolitions d'immeubles existants, et notamment celle de l'hôtel de Wilde, monument classé... En outre, le coût de ce nouveau bâtiment absorbe la plus grande partie du budget.*

*Ces démolitions et le manque d'intégration du bâtiment projeté suscitent une de ces levées de boucliers dont les Liégeois ont une longue tradition (songeons au palais des princes-évêques, toujours fleuron architectural de la cité : ce n'est qu'en 1526, après plus de vingt années de "pourparlers" avec les Liégeois, que le prince-évêque Ehrard de la Marck put entreprendre la reconstruction d'un palais trouvé dévasté à son arrivée après les troubles et les désastres du XV<sup>e</sup> siècle).*

*Sociétés historiques, scientifiques et citoyennes se liguent : La société royale Le Vieux Liège, les Amis des différents musées, les commerçants, S.O.S. Mémoire de Liège ... Un combat sans répit s'engage contre ce qui est désormais connu sous le nom de Mégamusée :*

*Premier permis d'urbanisme délivré, prévoyant notamment la démolition partielle de l'hôtel de Wilde. Début des travaux de démolition. Recours au Conseil d'Etat. Recours accepté. Arrêt des démolitions.*

*Deuxième permis d'urbanisme, revu, délivré après introduction d'une procédure de déclassement. A nouveau, recours au Conseil d'Etat. Recours accepté. Permis annulé.*

*Entre-temps, les autorités communales avaient obtenu un sursis de deux ans pour l'obtention des fonds européens.*

*Au troisième essai et vu le recours en annulation de l'arrêté de déclassement, la Ville jette l'éponge. Le bureau Repérages est remercié. On repart sur de nouvelles bases.*

### Phase II

*Toujours avec l'appui de fonds européens, la restauration de plusieurs des bâtiments anciens est programmée. Trois bureaux d'architecture liégeois sont retenus : la restauration de l'hôtel Hayme de Bomal est confiée au bureau Hautecler, celle de la résidence Curtius au bureau Daniel Dethier,*



Photo Thérèse Cortembois, 14 juillet 2001. © M.R.W.

*Intérieur de l'îlot bâti, depuis le sommet de la tour du musée Curtius. Au centre, l'hôtel de Wilde, avec son aile droite en partie démolie.*

celle du palais Curtius au bureau Satin-Lesage. Les deux premiers chantiers ont commencé, le troisième doit démarrer en octobre 2001 après le déménagement (en cours) des collections. Le choix de trois bureaux travaillant en parallèle (et en collaboration) permet une meilleure répartition du travail, donc un gain de temps appréciable dans le cadre des délais européens très stricts.

### Phase III

Un appel à candidature a été lancé en juin 2001. Objectif : la finalisation des restaurations architecturales en rapport avec le concept muséographique et scénographique et un nouveau projet pour le bâtiment fédérateur, soit une nouvelle construction, soit un aménagement du bâti existant.

Le bureau retenu devra regrouper architecte, muséographe et scénographe. La Ville met en place trois comités d'accompagnement, un comité politique, un comité technique et administratif et un comité de concertation citoyen. Ces trois comités seront sollicités tout au long des travaux.

### Calendrier

Restauration des trois premiers bâtiments (gros œuvre) : printemps 2002 (fin de la phase II).

Début des finalisations intérieures, de la muséographie et mise en chantier ou aménagement du bâtiment fédérateur : printemps 2002 (phase III).

Fin des travaux : 2006.

A ce moment, les collections des trois musées, auxquelles seront adjointes celles du musée d'Ansembourg, feront partie d'un complexe muséal le **Grand Curtius**. La présentation sera basée sur un parcours diachronique illustrant le pays de Liège depuis la Préhistoire jusqu'à aujourd'hui.

Ajoutons que ce nouveau complexe est conçu également pour jouer un rôle moteur dans la renaissance d'un quartier qui a perdu son lustre d'antan. Ainsi devrait naître dans la cité ardente un "quartier des arts", attractif tant sur le plan culturel que touristique et commercial.

Après l'exposé de Pierre Paquet, une visite du musée Curtius a eu lieu, sous la conduite de Pauline Bovy, conservateur ff. La

découverte des différents étages aménagés dans l'immense toit à double versant en a impressionné plus d'un. Et du haut de la tour, l'on a pu voir l'ensemble des différents immeubles et mieux comprendre toute la problématique du projet.

ICOMOS Wallonie-Bruxelles remercie Pierre Paquet et Pauline Bovy pour la qualité de leur accueil et de leurs informations.

Nos membres seront régulièrement informés de l'évolution du dossier dans ce bulletin.

## ÉPINGLONS

Dans le n°3 (2001) de la *Revue du patrimoine culturel européen* d'Europa Nostra, épinglons le dossier "Venise et ses défenseurs". Il confronte les points de vue de partenaires qui oeuvrent à la sauvegarde de la cité : l'UNESCO, l'association des comités privés internationaux pour la sauvegarde de Venise, les autorités locales, les experts de la conservation, les propriétaires privés. Rappelons les différents secteurs d'action définis par l'UNESCO : l'environnement et l'écosystème de la lagune, les activités des Vénitiens, la conservation proprement dite des monuments et des œuvres, la promotion d'un tourisme culturel durable qui profiterait aux résidents comme aux visiteurs.

A Bruxelles, le CIVA (rue de l'Ermitage, 55) propose une exposition *L'architecture du cirque, de l'éphémère au permanent*.

Affiches, photographies, estampes, mais également plans et maquettes, racontent l'aventure de quelques bâtisseurs autodidactes aussi bien que des projets les plus récents de grands architectes contemporains qui ont choisi de s'exprimer dans ce domaine si particulier et transportent le spectateur d'un siècle à l'autre, tout en lui faisant prendre conscience de l'extraordinaire permanence des formes du cirque à travers le temps. Une manière efficace d'affirmer la vitalité, toujours renaissante, des arts du cirque aujourd'hui.

Entrée libre.

Renseignements :  
tél. 02 642 24 50,  
fax 02 642 24 55.

## PUBLICATIONS

• Parmi les derniers titres de Monum, Editions du Patrimoine, épingleons

### Cesare BRANDI, *Théorie de la restauration*,

Paris, 2001 (208 pages, 45 ill., format 24 x 16).

L'auteur a été le fondateur de l'Institut central de restauration de Rome dans les années 1930 et l'un des principaux instigateurs de la Charte de Venise en 1964, dont les principes techniques et juridiques régissent la restauration dans le monde entier. Ce livre, traduit pour la première fois en français, rassemble les résultats de sa réflexion et de son expérience. Pour Brandi, une œuvre d'art forme un tout; on ne peut prétendre réparer les outrages des ans ou celui des hommes sans réfléchir à son sens historique, son unité esthétique et son effet sur le spectateur. Bâcler une technique pour des raisons d'économie serait un crime, mais reconstituer de zéro une ruine serait un mensonge. Entre les deux, le problème de la restauration pose en fait celui de la place de l'œuvre d'art dans la société moderne.  
Prix : 18,30 €.

### *Vingt siècles en cathédrales*,

Paris, 2001 (420 pages, 500 ill. en coul. et en n. et bl., format 29,7 x 21).

Sous la direction de Jacques Le Goff, trente historiens retracent, depuis l'aube du Moyen Age jusqu'au 3e millénaire, l'histoire fascinante de "la" cathédrale en France, "monument par excellence de la longue durée, des continuités et des renaissances".  
Prix : 59,45 €.

Vente : Diff. Edit., boulevard du Montparnasse, 96 à 75680 Paris, tél. 1.44 10 75 74, fax 1.44 10 75 80.

### • *Entretien continu du patrimoine culturel contre la pollution*,

coll. Patrimoine culturel, Editions du Conseil de l'Europe, 2000 (240 pages illustrées en n. et bl., format 24 x 16). L'ouvrage est fondé sur les actes du séminaire "Entretien continu du patrimoine culturel contre la détérioration due à la pollution et à d'autres facteurs similaires : éva-

luation, gestion des risques et sensibilisation du public" organisé à Stockholm du 24 au 26 avril 1997. L'on y trouvera les différentes communications et les présentations des visites d'étude. Epingleons la communication de notre confrère Pierre Halleux, directeur de l'Institut de construction civile de l'U.L.B. *La tour gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles : approche scientifique des désordres et des choix de restauration*. Dans sa conclusion, l'auteur écrit "... la prochaine génération devra, dans un demi-siècle, reprendre le travail de restauration que nous achevons aujourd'hui."

Vente : La Librairie européenne, avenue A. Jonnart, 50 à 1200 Bruxelles, fax 02 735 08 60, e-mail [info@libeurop.be](mailto:info@libeurop.be)

Dans notre prochain dossier, centré sur le métal et le verre dans l'architecture patrimoniale (parution novembre 2001), Pierre Halleux traitera du métal d'origine dans cette tour et de l'emploi du titane dans sa restauration, une première mondiale dans ce domaine.

• Viennent de paraître aux éditions Pierre Mardaga :

### Yves-Marie FROIDEVAUX, *Techniques de l'architecture ancienne. Construction et restauration*,

coll. Architecture, 2001 (192 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 22 x 24).

Ce livre est une synthèse des connaissances de l'auteur sur la mise en œuvre et l'utilisation des matériaux dans la construction de l'architecture ancienne. Y.-M. Froidevaux évoque la puissance créatrice des maîtres d'œuvre médiévaux. Tout en transmettant les expériences de ses prédécesseurs face aux édifices anciens, il nous fait découvrir ses propres restaurations. Prix : 36,94 €.

### Région de Bruxelles-Capitale, *Le patrimoine et ses métiers*,

coll. Architecture, 2001 (128 pages, format 24 x 16).

Cet ouvrage collectif est paru à l'occasion des dernières Journées du Patrimoine à Bruxelles. Les auteurs se penchent, non pas sur les concepteurs, les commandi-

naires d'une œuvre architecturale, mais sur la foule des exécutants, le plus souvent anonymes, qui ont œuvré à son parachèvement : maîtres-maçons, menuisiers, charpentiers, ébénistes, peintres, sgraffiteurs, artistes-ferronniers, maîtres-verriers, stucateurs, tapisiers ... Le présent ouvrage rappelle leur statut dans l'histoire, leur savoir-faire, met en valeur leurs réalisations en Région de Bruxelles-Capitale. Prix : 11,40 €. Vente : en librairie.

### • Astrid LELARGE, *Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine. La démolition du rempart et des fortifications aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles*,

Bruxelles, 2001.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, après des siècles d'enfermement physique, la ville de Bruxelles s'ouvrait définitivement sur l'extérieur. Les fortifications et le rempart de la vieille cité brabançonne disparaissaient. C'était l'aboutissement d'un processus entamé en 1782, lorsque l'empereur Joseph II ordonnait le démantèlement des places fortes des Pays-Bas autrichiens. Les multiples bouleversements politiques de ces années troublées allaient fortement peser sur le cours des destructions programmées. Le présent ouvrage aborde tous les aspects d'une révolution urbanistique qui marqua définitivement le paysage urbain. Vente : CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles, tél. 02 642 24 50, fax 02 642 24 55, e-mail [veronique.moerman@civa.be](mailto:veronique.moerman@civa.be)

### • *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*,

Etudes et Documents, Monuments et Sites, 7, ministère de la Région wallonne, 1999 (228 pages, 250 ill. en coul. et en n. et bl., format 29,7 x 21).

Une exposition avait permis, en 1997, de faire le point de nos connaissances sur l'ancienne église abbatiale devenue basilique en 1927 et classée patrimoine exceptionnel de la Wallonie. Dans la foulée, et sous la direction d'Alain Dierkens, de Jean-Marie Duvoisquel et de Nathalie Nyst, une quarantaine d'auteurs ont participé à la réalisation de cette monographie. Elle s'articule autour de cinq grandes parties : l'architecture de l'abbatiale avant le XVI<sup>e</sup> siècle, l'architecture depuis

le XVI<sup>e</sup>, y compris l'histoire des restaurations des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>, l'architecture intérieure et les ornements, avec un accent particulier mis sur la sculpture monumentale, le Trésor, et enfin le patrimoine de l'abbatiale dispersé suite à la sécularisation des biens religieux en 1796. Prix : 21,07 €. Vente : Docatel, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Namur (Jambes), tél. 081 33 21 06, fax 081 33 21 12, e-mail [Docatel@mrw.wallonie.be](mailto:Docatel@mrw.wallonie.be).

### • *Hôtels de maître à Namur du style Louis XIV au Premier Empire*,

éd. Société archéologique de Namur, 2001 (248 pages, 300 ill. en coul. et en n. et bl., format 29,7 x 21).

Sous la direction de Jacques Toussaint, différents spécialistes se sont associés pour fournir une analyse détaillée des différents hôtels retenus, sous les aspects complémentaires des occupants, de l'architecture (existante ou disparue), des matériaux, des couleurs, du fer forgé, des escaliers, des cheminées, des décors intérieurs, des espaces verts et de l'incidence urbanistique. Rigoureusement documenté, bien illustré (les photos sont de Guy Focant), ce livre constitue un ouvrage de référence dans les nombreuses disciplines abordées. Prix : 30,99 €.

Un vidéogramme réalisé par l'asbl Europa Cultura complète l'ouvrage. Prix : 14,12 €.

Vente : musée des Arts anciens du Namurois, rue de Fer, 24 à 5000 Namur, tél. 081 22 00 65, fax 081 22 72 51, e-mail [musee.arts.anciens@province.namur.be](mailto:musee.arts.anciens@province.namur.be)

### • *Des idées pour le patrimoine : la valeur de l'exemple. Réaffectation du patrimoine en Wallonie*,

éd. Institut du Patrimoine wallon, 2001 (40 pages illustrées en coul. et en n. et bl., format 29,7 x 21).

En 2001, en Wallonie, pas loin d'une centaine d'exemples (achevés, en cours ou en projet) de réaffectation du patrimoine bâti ont été recensés. Vingt-deux d'entre eux sont présentés dans cette plaquette. Ils démontrent que les voies de réutilisation de l'architecture ancienne peuvent être réalistes, multiples et transpo-



sables. Ces exemples sont chiffrés (sauf un), avec le détail des interventions de chaque partenaire, certaines opérations n'ont pu être réalisées que grâce à des montages financiers parfois ingénieux. L'ouvrage peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'IPW, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur (Beez), tél. 081 23 49 10, fax 081 23 49 02, e-mail [communication@ipw.wallonie.be](mailto:communication@ipw.wallonie.be)

• J.-M. SARLET, **Vieilles usines, nouvelles vies**, ministère de la Région wallonne, coll. Les Carnets du Patrimoine, 32, 2001. Depuis la prise de conscience, dans les années 70, de l'intérêt du patrimoine industriel, les potentialités des bâtiments désaffectés sont apparues. Aujourd'hui, charbonnages, carrières, usines, manufactures ... ont été réaffectés en musées, bâtiments publics, et même logements sociaux. Quelques exemples sont évoqués dans cette plaquette, ils témoignent de l'intérêt à sauvegarder cette partie de notre patrimoine qui fit le renom de notre économie et qui témoigne également

du dur labeur de nos aînés. Prix : 6,20 €. **Vente** : Docatel, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, tél. 081 33 21 06, fax 081 33 21 12, e-mail [Docatel@mrw.wallonie.be](mailto:Docatel@mrw.wallonie.be)

• **1789 à Jehay et à la Paix-Dieu. Scènes de la Révolution liégeoise au château de Jehay et à l'abbaye de la Paix-Dieu d'après les souvenirs de François Garnier, jardinier du château,**

une plaquette illustrée de 24 pages (format 29,7 x 21) coéditée par l'IPW et l'Association pour la gestion du château de Jehay à l'occasion des Journées du Patrimoine 2001 en Wallonie. Lorsque, durant la période révolutionnaire, la famille van de Steen, propriétaire du château de Jehay, prend le chemin de l'exil, c'est à son jardinier François Garnier qu'elle confie la garde de ses biens. Foncièrement attaché à l'Ancien Régime, défenseur vigilant des propriétés de ses maîtres, ce dernier, témoin de tous les bouleversements, écrit ses souvenirs. Anne Stiernet, historienne, a rassemblé ici les meilleures pages

de ce récit, elles intéresseront les amateurs d'histoire mais aussi de petites histoires.

**Vente** : IPW, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur (Beez), tél. 081 23 49 10, fax 081 23 49 02, e-mail [communication@ipw.wallonie.be](mailto:communication@ipw.wallonie.be)

• **Le catalogue des publications 2001** de la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne vient de paraître. Il comprend quelque 700 titres. Parmi eux, nombreux sont ceux qui traitent du patrimoine : Architecture rurale de Wallonie ; Dossiers de la Commission royale des Monuments et des Sites ; Héritages de Wallonie ; Le Patrimoine monumental de la Belgique ; Le Patrimoine de Wallonie ; Les Carnets du patrimoine ; les Fiches Patrimoine ... Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande à Docatel, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, tél. 081 33 21 06, fax 081 33 21 12, e-mail [Docatel@mrw.wallonie.be](mailto:Docatel@mrw.wallonie.be)

## BRÈVES

Un nouveau site web à consulter (depuis mars 2001), celui d'Europa Nostra : [www.europa-nostra.org](http://www.europa-nostra.org).

A Liège, la **tour Piedboeuf** fait à nouveau parler d'elle. Bien qu'un des derniers témoignages d'une architecture industrielle dans laquelle s'expriment le style Bauhaus, Paquebot et Art Déco (voir le bulletin n°5), elle est menacée de destruction : un permis de démolir a été introduit auprès des administrations responsables. Une jeune asbl, l'APRAM - association pour la promotion et la recherche sur l'architecture moderne - créée en 2001 par des historiens et des historiens de l'art mène le combat pour sa sauvegarde et tente de récolter le millier de signatures nécessaires pour lui permettre de soumettre à la Région wallonne une demande de classement.

### ICOMOS

Wallonie - Bruxelles

Président :

Michel Van der Meerschen

Secrétariat :

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél 071 65 49 19

Fax 071 65 49 77

Bulletin

réalisation et contacts :

Denise Barbason

Ministère de la Région wallonne

DGATLP

Montagne Ste - Walburge, 2

4000 Liège

Tél 04 224 54 75

Fax 04 224 54 44

E-mail

[M.Massart@mrw.wallonie.be](mailto:M.Massart@mrw.wallonie.be)

### PROCHAINE ASSEMBLÉE DE L'ICOMOS

La XIII<sup>e</sup> assemblée générale de l'ICOMOS aura lieu au Zimbabwe, à Harare du 16 au 21 octobre 2002.

A cette occasion, un symposium scientifique abordera la dimension intangible du patrimoine. Une série d'articles portant sur ce sujet ont été publiés par *Les Nouvelles de l'icomos : Patrimoine matériel et immatériel. Devoir et plaisir de mémoire* par Dinu Bumbaru (en anglais) ; *La dimension immatérielle des monuments et des sites avec références à la Liste du Patrimoine mondial de L'UNESCO* par Jean-Louis Luxen (en français et en espagnol) ; *Le patrimoine immatériel en Afrique : s'agirait-il de "beaucoup de bruit pour rien" ?* (en anglais) par Dawson Munjeri ; *Le patrimoine immatériel d'Europe du Nord* (en anglais) par Anna Nurmi-Nielsen ; *Valeurs immatérielles - Patrimoine d'Australie* (en anglais) par Marilyn Truscott.

Ces textes sont disponibles sur le site web <http://www.international.icomos.org/harare2002fre.htm>.

Le débat est ouvert à tous les membres des comités nationaux et internationaux, parlant au nom de leur comité ou en leur nom propre. Pour ce faire, écrivez à Pauline Alphen, au secrétariat international de l'ICOMOS, rue de la Fédération, 49-51 à 75015 Paris, e-mail [alphen.icomos@wanadoo.fr](mailto:alphen.icomos@wanadoo.fr).